

---

## La Certification Environnementale pour les exploitations betteravières : zoom sur l'étude en cours

---

L'ARTB va définir et construire des fermes-types « betterave » (selon des critères technico-économiques et géographiques précis) qui permettront d'évaluer l'adéquation des solutions économique, techniques et environnementales à l'échelle de l'exploitation agricole betteravière française dans son ensemble.

### 1. CONTEXTE DE LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

La Certification Environnementale a été proposée lors du Grenelle de l'Environnement en 2008 et s'est concrétisée en 2010 avec la Loi Grenelle 2. Le cahier des charges de la Certification Environnemental est alors défini et un logo officiel est créé en 2014. Alors qu'elle a surtout été mise en place dans des exploitations viticoles, les Etats généraux de l'alimentation ont redonné un nouvel élan à la démarche, ainsi que les perspectives de la réforme de la PAC et l'apparition d'un nouveau dispositif environnemental et climatique, les Eco-schémas.

La Certification Environnementale est une démarche globale d'exploitation. Quatre domaines sont concernés par cette certification : la stratégie phytosanitaire, la préservation de la biodiversité, la gestion des engrais et la gestion quantitative de l'eau. La Certification Environnementale présente 3 niveaux d'exigences dont seul le niveau 3 donne accès à la certification officielle HVE.

Le niveau 1 correspond au respect de la conditionnalité des aides PAS en matière d'environnement ; un organisme indépendant habilité réalise un diagnostic de l'exploitation.

Le niveau 2 atteste du respect par l'ensemble de l'exploitation agricole aux exigences environnementales figurant dans un référentiel comportant 16 exigences présentées en 25 points de contrôle, portant notamment sur :

- l'identification et la protection de la biodiversité ;
- l'adaptation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- le stockage et le raisonnement et l'utilisation des fertilisants ;
- l'optimisation des apports en eau aux cultures.

C'est une obligation de moyens.

Le niveau 3 atteste du respect, pour l'ensemble de l'exploitation agricole, des seuils de performance environnementale portant sur les quatre thèmes : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et gestion de la

ressource en eau. Ces thèmes sont analysés selon deux options :

- *Option A* : par une approche thématique avec un système de cumulation de points pour chaque thème ; il est nécessaire d'avoir 10 points par thème pour avoir le niveau 3 de la certification.

- *Option B* : par une approche globale. Le contrôle se fait par un premier calcul du poids des intrants dans le chiffre d'affaires. Le résultat doit être inférieur à 30%. Le deuxième contrôle est un calcul de la surface en infrastructures agro écologiques qui doivent être au minimum à 10%, ou alors, de la surface en prairies permanentes de plus de 5 ans qui doit être au minimum à 50%

C'est une obligation de résultats. L'emploi de la mention « exploitation de haute valeur environnementale » et « issu d'une exploitation HVE » est strictement réservé aux exploitations ayant obtenu cette certification de niveau 3.

La Certification HVE est la seule réglementairement reconnue, avec l'Agriculture Biologique ». Appréhender cette démarche au niveau des grandes cultures permet de faire valoir un engagement vers des pratiques respectueuses de l'environnement. La certification HVE peut être un vecteur de communication positif, valorisant le travail et les bonnes pratiques : c'est un lien vers les consommateurs, même si en grandes cultures aujourd'hui la valorisation s'inscrit dans une filière plus longue, incluant le plus souvent des industries de transformation et des maillons intermédiaires. Pouvoir accéder à la Certification HVE peut permettre d'espérer une meilleure reconnaissance de ses pratiques et une valorisation par le marché des produits issus d'exploitations agricoles certifiées (même cette reconnaissance par le marché et une valorisation économique des produits certifiés semble plus difficile en grandes cultures que sur des productions en filière courte).

## 2. UNE CERTIFICATION ACCESSIBLE POUR LES EXPLOITATIONS BETTERAVIÈRES ?

Devant le constat national de la certification HVE pour les grandes cultures au niveau national qui ne représentent que 4,8% des exploitations certifiées de niveau 3 (262 sur 5399 au 1er janvier 2020), et plus spécifiquement le faible nombre dans les régions betteravières, l'ARTB a la volonté d'expertiser le niveau d'accessibilité de la certification environnementale HVE pour les exploitations betteravières. Elle souhaite identifier, à partir de cas concrets, les points bloquants éventuels à cette certification. Une étude nationale a été lancée en mars 2020 sur un échantillon de

30 exploitations (3 par région ou département betteraviers).

**Objectifs de l'étude : Évaluer l'accessibilité à la Certification Environnementale de niveau 3, HVE, pour les exploitations betteravières**

Mai 2021

**La méthodologie envisagée est structurée de la manière suivante :**

- Réaliser un audit de certification HVE dans 30 exploitations betteravières volontaires, mais qui n'ont pas réalisé d'aménagement spécifique de leurs pratiques
- Evaluer le niveau d'accessibilité initial vis-à-vis des exigences HVE
- Pour les exploitations qui n'atteignent pas le nombre de points requis pour la Certification :
  - Evaluer les pistes de progrès pour réussir
  - Evaluer les points de blocage pour atteindre la certification de niveau 3
- Pour les exploitations qui atteignent le nombre de points requis pour la Certification :
  - Evaluer les éléments facilitateurs du cahier des charges
  - Evaluer les pistes de renforcement et de durabilité de la certification pour l'exploitation

Les audits de certification seront réalisés par un Organisme de Certification, dans des conditions réelles, pour des exploitations qui n'auront pas cherché initialement à améliorer leurs pratiques dans l'objectif d'une certification.

Ces audits donneront lieu à :

- des rapports individuels d'audits de certification (réalisés par Ocacia)
- une synthèse individuelle et collective (réalisée par l'ARTB)

**Résultats attendus :** L'étude devrait permettre d'aboutir à une photographie des pratiques agricoles actuelles de l'échantillon des 30 exploitations, vis-à-vis des exigences du référentiel HVE.

A partir des éventuels points de blocage identifiés :

- Définir pour les exploitations des voies d'amélioration ou des pistes d'action pour accéder, si elles le souhaitent, à la certification. Une évaluation économique des pistes proposées (coûts de mise en œuvre, impact technique et organisationnel) sera apportée à chaque fois que cela sera possible.
- Proposer des points d'évolution du référentiel qui puissent être partagés au sein de la profession et portés au niveau de la Commission Nationale de la Certification Environnementale, s'ils sont jugés pertinents